

La politique linguistique de la CDIP au fil du temps

SIMONE FORSTER
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE IRDP

L'irruption de l'anglais en Suisse alémanique a fait voler en éclat la politique de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) qui accordait la priorité aux langues nationales. Il a fallu trouver un compromis afin de mettre tout le monde d'accord.

Le 13 avril 1973, la CDIP nomme une commission d'experts afin de réfléchir à une politique harmonisée d'enseignement des langues. Ses objectifs s'inscrivent dans les résolutions du Conseil de l'Europe : développer les compétences communicatives des élèves en apprenant une première langue étrangère avant l'âge de 10 ans. Le mandat précise que l'anglais n'entre

pas en ligne de compte. Cette question est d'ailleurs si peu d'actualité que les experts ne la traitent même pas dans leur rapport de l'été 1974. Il paraît alors important de commencer l'étude d'une première langue étrangère avant la puberté, soit entre 4 et 10 ans et de transmettre aux enfants le plaisir de communiquer et de s'ouvrir à la diversité des cultures.

Les premières recommandations de 1975

Le 30 octobre 1975, la CDIP édicte ses premières recommandations sur l'enseignement de la deuxième langue nationale à l'école primaire et préconise son introduction en 4^e ou en 5^e année. Les buts sont d'harmoniser les pratiques, de favoriser une attitude positive face au pluralisme linguistique et de sensibiliser les élèves à la richesse des cultures. Les recommandations traitent aussi de la géographie de l'enseignement de la langue seconde : l'allemand en Suisse romande ainsi que dans les communes italophones et rhéto-romanes des Grisons, le français en Suisse alémanique et au Tessin. Cette politique linguistique provoque une vive résistance des associations d'enseignants de Suisse orientale. Celles-ci craignent la surcharge des programmes car le français est en réalité une deuxième langue étrangère si on compte le *Hochdeutsch*. Certains cantons prennent leurs distances et n'appliquent pas rigoureusement la politique

recommandée. Ainsi Uri opte pour l'italien et Argovie commence l'apprentissage du français en 6^e année. Zurich n'introduit le français en 5^e année qu'en 1988, suite à un scrutin populaire : 62,9 % des votants acceptent la proposition du Conseil de l'éducation et rejettent l'initiative populaire opposée à l'introduction précoce du français.

Le 30 octobre 1986, la CDIP reprend la question linguistique et publie une nouvelle recommandation qui insiste sur la nécessité d'ouverture des élèves au pluralisme. Neuf ans plus tard elle édicte, avec les directeurs cantonaux de l'économie publique responsables de la formation professionnelle, la déclaration « Promotion de l'enseignement bilingue en Suisse. » En 1994, la Commission fédérale de maturité décide l'introduction de certificats de maturité avec mention bilingue.

Les tumultes de l'anglais et le rapport des experts de la CDIP

Le 12 février 1997, le Conseil d'éducation du canton de Zurich met un projet en consultation qui prévoit de commencer l'apprentissage de l'anglais en 7^e ou en 8^e année et de retrancher une heure de français à l'horaire. Le 24 juin 1997, la CIIP publie un communiqué de presse. Elle redoute que l'enseignement de l'anglais ne se fasse au détriment du français et demande la poursuite d'une réflexion sur l'enseignement des langues étrangères afin de ne pas rompre la cohérence des années 1970. Le 10 septembre 1997, la CDIP - qui venait de dissoudre sa commis-

sion Langue 2 - charge un groupe de 15 experts d'élaborer un « concept général d'enseignement des langues ». Le 30 septembre 1997, la consultation zurichoise prend fin. Les résultats sont clairs : l'anglais obligatoire séduit. Il a le vent en poupe. En février 1998, avant la publication du rapport des experts de la CDIP, Ernst Buschsor, chef du Conseil d'éducation du canton de Zurich proclame son intention de généraliser l'anglais par immersion en 1^e année primaire dès la rentrée 1999. Le 19 août 1998, le nouveau Concept est présenté officiellement.

Le rapport esquivait la brûlante question du choix de la première langue étrangère en déclarant que tous les enfants doivent apprendre deux langues à l'école primaire : une langue nationale et l'anglais. Peu importe l'ordre d'introduction pourvu que les objectifs d'apprentissage de fin

de scolarité, définis au plan suisse, soient respectés. L'apprentissage de la première langue commence au plus tard en 2^e année, celui de la deuxième au plus tard en 5^e. Afin de ne pas entraver la mobilité, la commission recommande la concertation au sein des conférences régionales.

Les années difficiles

Le 31 août 2000, la CDIP procède à une première lecture de ses nouvelles recommandations sur l'enseignement des langues qu'elle va présenter à l'assemblée plénière du 2-3 novembre 2000 à Montreux. Les temps sont troublés et la polémique sur le choix de la première langue étrangère fait rage dans les médias. A Montreux, les ministres de l'éducation votent à l'unanimité 18 des 19 recommandations proposées. La 6^e, celle du choix de la première langue étrangère, aboutit à un résultat serré : 13 voix pour une langue nationale contre 12 (Bâle-Ville s'est abstenu). Résultat : la CDIP renonce à adopter les recommandations et lance une consultation nationale jusqu'en mars 2001. Celle-ci n'éclaircit pas la situa-

tion car aucune majorité claire n'apparaît sur le choix de la première langue.

Le comité de la CDIP renonce alors à une solution nationale unique et soumet un nouveau projet à voter lors de l'Assemblée plénière du 11 juin 2001 : coordonner les politiques linguistiques dans les espaces régionaux, fixer les objectifs d'apprentissage contraignants pour les langues étrangères, améliorer l'efficacité de leur enseignement. Le projet ne passe pas la rampe car il n'obtient pas la majorité requise des deux-tiers. Les cantons achoppent toujours et encore sur cette question litigieuse du choix de la première langue étrangère enseignée. La situation est donc bloquée. Le 28 juin 2001, la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse centrale (IEDK) annonce son intention d'enseigner l'anglais dès la 3^e année primaire. Le 9 novembre 2001, la CDIP vote son *plan d'action enseignement des langues* afin de parvenir à une certaine coordination par le biais de la définition de standards à atteindre à la fin de la scolarité obligatoire. Le 29 octobre 2002, la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse orientale (EDK-Ost) décide de passer à l'anglais. Il apparaît alors clairement que la solution de la crise passe par la solution régionale avec une fixation des objectifs d'apprentissage à l'échelle nationale.



De nouvelles recommandations et un plan d'études

Finalement, le 25 mars 2004, les cantons réunis en Assemblée plénière acceptent quasi à l'unanimité une stratégie d'apprentissage des langues. Seuls Appenzell Rhodes Intérieures et Lucerne se sont abstenus. La CDIP, s'inspirant toujours du concept des langues, décide de mettre l'accent sur la langue première et d'enseigner deux langues étrangères à l'école primaire : une langue nationale et l'anglais au plus tard à partir de la 3^e et de la 5^e année. En 2010, tous les cantons auront introduit une langue étrangère en 3^e année et en 2012 une seconde en 5^e année. Les cantons sont libres de décider s'ils commencent

par une langue nationale ou par l'anglais. Le programme d'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), adopté le 6 juin 2002 par l'Assemblée plénière, va fixer les objectifs d'apprentissage en « langue première locale » (2^e, 6^e et 9^e) et en langues étrangères au terme de la 6^e (première langue étrangère) et de la 9^e (les deux langues étrangères). Finalement, la Suisse s'est tirée d'affaire mais elle a dû faire le deuil de sa politique commune quant au choix de la première langue étrangère. *Billige Schwarz-Peter Lösung* tirait la Basler Zeitung le premier avril 2004 !

Sources

Communiqués de presse CDIP

Elmiger D., Forster S. : *La Suisse face à ses langues Situation actuelle de l'enseignement des langues*. IRDP septembre 2005

Muji Acklin D. 2007. *Langues à l'école : quelle politique pour quelle Suisse ?* Peter Lang. Berne.

Politique de l'Education et Innovations. *L'enseignement des langues en Suisse romande*. n° 10 novembre 2002